

## COMMUNE DE PREMESQUES

PROCES-VERBAL  
SEANCE DU 27 Novembre 2023

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 19  
Nombre de membres en exercice : 18  
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 12 + 6 procurations  
Date de la convocation : 22.11.2023  
Date d'affichage : 22.11.2023

### REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-sept du mois de novembre, à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yvan HUTCHINSON, Maire.

- 15 Présents : Y. HUTCHINSON – A. MARQUE - P. VANDEN DORPE – N. GUISLAIN – L. BASECQ - P. CAREY - S. VAN EECKE - D. DUMONT – C. LEFEBVRE – F. BOULANGER – S. MOUVEAUX – C. ANNAERT – P. JOURDAIN - J. TYBOU - G. DUBOIS
- 3 Absents ayant donné pouvoir : A. MARQUE à P. VANDEN DORPE (arrivée de A. MARQUE à 20h03) - P. ALLIOT à N. GUISLAIN – X. DUBOIS à Y. HUTCHINSON – P. PACCOU à P. CAREY
- 0 Excusés :

*Monsieur Pascal VANDEN DORPE a été désigné en qualité de secrétaire de séance.*

Monsieur le Maire ouvre la séance : « Mesdames, Messieurs, chers élus, je vous propose d'ouvrir cette séance de conseil municipal du 27 novembre. Je vous propose d'abord de désigner notre secrétaire de séance qui sera Pascal VANDEN DORPE. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Tout le monde est d'accord, Monsieur VANDEN DORPE, vous pouvez procéder à l'appel. »

APPEL DES MEMBRES DU CONSEIL par Pascal VANDEN DORPE.

Yvan HUTCHINSON : « Le quorum est atteint, nous pouvons donc délibérer, Pascal, je te laisse lire l'ordre du jour. »

Lecture de l'ordre du jour par Pascal VANDEN DORPE

### ORDRE DU JOUR

- 1. Adoption du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 28 Août 2023**
- 2. Communication des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales**
- 3. Recrutement de vacataires et fixation du tarif de la vacation – Année 2024**
- 4. Délibération annuelle autorisant la création et le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité – Année 2024**
- 5. Action sociale en faveur du personnel municipal et des bénévoles – Conditions d'attribution de cadeaux de fin d'année – Exercice 2023**

6. Frais de mission et de déplacements des élus municipaux  
Modification de la délibération 2019-25
7. Convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord de mise à disposition de l'Agent(e) Chargé(e) des Fonctions d'Inspection (ACFI)
8. Création d'un emploi permanent – Adjoint Administratif territorial
9. Pérennisation du dispositif d'aide à l'achat d'équipement de vélos pour les prêmesquois
10. Redevance d'occupation du domaine public trottinettes électriques et vélos à assistance électrique en libre-service
11. Demande de subvention au titre du programme Lum'ACTE
12. Convention Territoriale Globale (CTG) 2023 – 2026 entre la Caisse d'Allocations Familiales du Nord et la Commune de Prêmesques
13. Délibération soumettant les travaux de ravalement de façade à autorisation d'urbanisme sur l'ensemble de la commune de Prêmesques
14. Délibération instituant le permis de démolir sur l'ensemble de la commune de Prêmesques
15. Paiement des dépenses d'investissement 2024 jusqu'à l'adoption du budget primitif 2024
16. Admission en non-valeur de créances irrécouvrables
17. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'école Jean-Loup CHRETIEN
18. Questions diverses

Yvan HUTCHINSON : « Une fois n'est pas coutume, je vous propose de démarrer par la fin et par les questions diverses. Je vais même aller plus loin en dérogeant à la règle du conseil municipal. Normalement des questions sont posées et le Maire répond. Au regard des questions posées qui tournent toutes autour de Promesse de Fleurs, hormis un sujet sur le compostage, je vous propose de répondre aux questions des habitants qui sont d'ailleurs venus ce soir assister à la séance, tout en sachant, Mesdames, Messieurs que j'ai bien reçu tous vos mails de ce matin, que j'ai construit une réponse point par point, avec Madame la Directrice Générale des Services, mais si vous avez des questions, je suis là pour y répondre devant les élus, devant le conseil, il n'y a absolument aucun problème. Je suis à votre écoute. »

Habitante présente : « Je propose que vous preniez les questions qui vous été posées une par une. »

Yvan HUTCHINSON : « Pas de problème, je vais juste démarrer par un point car tout tourne autour d'un nœud d'information autour d'une réunion à la Préfecture le 17 novembre. Quand cette réunion à la Préfecture a eu lieu, Madame, je me suis fait tirer les oreilles parce que j'avais donné l'information à la presse.

Tout le monde joue son rôle en fait, vous, vous avez été interrogés par la presse, le journaliste est venu voir le Maire et il a posé les mêmes questions, je crois d'ailleurs qu'il vous a vu avant moi, et, j'ai répondu à ces questions sans faux-fuyants, cela a donné lieu d'ailleurs à un bel article de fond sur le sujet. Alors quand je lis par exemple ce matin qu'il n'y a pas de démocratie dans la commune, je m'étonne un peu parce que quand la presse vient, interroge des pétitionnaires, des gens d'un quartier et que le maire répond, je pense qu'il y a une forme d'exercice démocratique. Je le dis comme je le pense.

J'ai du mal à comprendre, aujourd'hui dans le quartier, enfin je le comprends bien : vous voulez souvent que le maire et les élus se mettent à votre place, je voudrai que vous vous mettiez deux minutes à notre place. Quand j'ai une réunion qui dure deux heures et demi à la Préfecture et que la Sous-Préfète de l'arrondissement de Lille nous demande de la discrétion et de la confidentialité, ce n'est pas évident de communiquer de manière fluide avec vous, cela c'est le premier point.

Deuxième point, ce n'est pas parce qu'on voit les représentants de l'Etat, je le rappelle, c'est à ma demande, c'est moi qui ai sollicité le Préfet de Région pour rencontrer ses services sur le sujet, il n'y a pas eu de punitions, nous ne sommes pas fais taper sur les doigts, bien au contraire, on le fait pour trouver des solutions. A partir de ce moment-là, avec mes élus, on essaye de vous accompagner sur ce sujet, et je vais démarrer par la conclusion du mail que vous allez recevoir ce soir tard, ou demain matin, c'est un combat qui est commun en fait. A aucun moment, on a voulu que Promesse de Fleurs se fasse avec un passage obligatoire par le quartier. On a toujours voulu le chemin de L'Oris, dès le départ, et je le dis avec d'autant plus de facilité que vous n'êtes pas en face en face avec moi, vous êtes devant mes élus, et le 26 septembre 2022, nous avons délibéré pour demander une réserve de structure à la MEL. C'est une mauvaise surprise pour nous. »

Habitante présente : « Je peux me permettre... »

Yvan HUTCHINSON : « Ce n'est pas un débat, vous avez posé des questions au Conseil Municipal, j'y réponds, après je ferai tourner la parole, mais je ne vais pas commencer à faire un débat comme en réunion publique, déjà, je déroge complètement à la règle du conseil municipal, mais je le fais parce que je prends à témoin mes élus aussi.

Quand je lis des choses sur lesquelles l'intégrité de mes fonctions pourraient être mises à défaut, quand je lis qu'il y a des petits arrangements avec l'entreprise, je ne peux pas lire cela et je ne peux pas entendre cela. Ce n'est pas vrai.

J'agis dans le cadre de la loi et j'agis en fonction des comptes que j'ai à rendre à mes élus et à vous. Moi, je veux bien qu'il y ait de la démocratie dans la ville, mais jusqu'à preuve du contraire, il y a eu deux élections municipales en 2014 et en 2020 et les électeurs ont tranché, et ce sont les personnes autour de cette table qui m'ont élu. Une fois que cela est dit, parce que finalement, la mairie, tout va bien, quand il n'y a pas de soucis, d'ailleurs c'est normal, ça fait oublier l'exercice difficile qu'on mène en tant qu' élu local, c'est très difficile de gérer une ville, et plus les années avancent et plus c'est difficile de le faire, on a de moins en moins d'argent, de plus en plus de contraintes légales, administratives. Je suis allé au Salon des Maires la semaine dernière, et avec mes collègues maires, nous sommes désemparés, car tous les jours, on découvre des nouvelles législations, des nouvelles réglementations et on fait ce qu'on peut. Nous sommes une commune de 2200 habitants, je n'ai pas le cabinet de Martine AUBRY avec 40 personnes autour de moi au quotidien, donc on fait ce qu'on peut.

Dire qu'il n'y a pas de communication, nous avons peut-être raté des étapes de communication avec vous, et cela je veux bien en faire mea culpa, on va tout faire pour s'améliorer mais jusqu'à preuve du contraire, il y a une lettre aux habitants qui a été faite le 18 octobre dans laquelle je réponds à un certain nombre de choses. Je dis qu'il y aura probablement une réunion avec les services de l'Etat, elle a eu lieu le 17 novembre, le 21, j'ai revu Madame la Préfète, le 23, j'ai vu Monsieur le Président de la Métropole Européenne de Lille pour trouver des solutions. Cela ne s'arrête pas au 17 novembre, ça continue le boulot, c'est non-stop. Je dirai que ce dossier, j'y consacre pratiquement tout mon temps aujourd'hui. Le combat, il est commun. Je ne souhaite pas aujourd'hui dire c'est bon : on se débrouille avec les habitants, le trafic routier va passer dans le quartier vaille que vaille... Ce n'est pas du tout mon sujet, ce n'est pas ce qui je suis entrain de faire, du tout. J'ai d'ailleurs expliqué longuement en réunion préparatoire aux élus toutes les démarches que je mène et qu'on mène ensemble, on veut y arriver.

Maintenant, ce qu'on pensait acquis assez facilement, je l'avoue, finalement est plus compliqué.

Aujourd'hui, tout tourne autour de cela, et je ne demande pas un chèque en blanc, je demande qu'on me fasse confiance en tant que premier magistrat de la ville pour mener ces négociations, elles sont très dures, très compliquées. Nous avons par moment à faire à des interlocuteurs qui ne sont pas de bonne volonté, je vous le dis. Certaines personnes disent que : finalement les voiries peuvent accueillir des poids-lourds puisque là pour le coup, je vous donne cette information, les carottages et les prélèvements dans les sols ont été faits et la voirie peut supporter 25 poids-lourds par jour, donc, si je suis sur un sujet métropolitain, c'est compliqué de faire le chemin de l'Oris, j'ai dit compliqué, pas impossible, c'est une nuance. A ce moment-là, on fait passer le trafic dans le quartier et on ne s'occupe pas du reste, franchement, ce n'est pas mon sujet. Je crois que j'ai plein de chose à faire dans cette commue avec mon équipe, et vous le verrez dans l'écrit que je vais vous donner, quelle est mon intérêt aujourd'hui à provoquer une tension avec les riverains ? Aucun, vraiment aucun, ni humainement, ni politiquement.

Donc, on franchit toutes les étapes, j'ai cru comprendre que vous vous étiez organisés en association, je vous le dis tout net, ça me va très bien, je pense que c'est de nature à porter beaucoup mieux en fait la contestation, les hésitations qu'il y a par rapport à ce projet, et mon objectif, c'est que tout fonctionne ensemble. Maintenant parmi les pétitionnaires, il y a de tout. Il y a des gens, et je pense que c'est le cas puisque vous avez le courage de venir ce soir contrairement à certains mails un peu impolis que je reçois, vous avez le courage de venir, je n'ai pas de problème par rapport à cela, les gens qui viennent me voir, je les reçois. Je ne peux pas arrêter de dire que ma porte est ouverte, si je dis le contraire, on va me dire que je ne suis pas un élu de proximité, et si je dis que ma porte est ouverte, vous ne voulez pas venir. A un moment, il faut sortir de cette ambiguïté.

Maintenant, ou en est-on ? Il y a un recours gracieux qui a été déposé par 6 pétitionnaires. Ce dossier sur les serres va donner lieu aussi à une analyse de l'Etat sur la loi sur l'eau, on va regarder ce que l'Etat nous dit là-dessus. En attendant, tous les travaux ont été suspendus jusqu'à nouvel ordre. Et s'il y a reprise des travaux demain, je veux qu'ils soient encadrés. Pas de bétonnière le matin aux aurores, c'est clair et net ; pas tard le soir, pas le week-end, pas les jours fériés et je vais entamer un dialogue avec l'entreprise pour que le mercredi, on évite aussi tout camion, cela c'est le sujet que je veux mettre sur la table avec mon collègue maire de Pérenchies, Karim LOUZZANI. Une fois que cela est dit, il y a encore du chemin à faire pour travailler le scénario du chemin de contournement qui sera un chemin privé. Si on voulait faire ce qui était notre souhait au départ, une voie publique et utilisable par tout le

monde, cela prendrait des années et des années, malheureusement, c'est comme l'occasion de le dire aux élus de mon équipe, je pensais que ce serait plus simple a imaginé autre chose que ce contournement par la voie ouest. Une fois que cela est dit, je voudrai que tout le monde se mette autour de la table, demain, je suis prêt à recevoir les représentants du bureau de votre association, avec les élus de Pérenchies, les agents métropolitains, les agents de l'Etat et qu'on discute, qu'on voit comment on encadre cela. Le problème est qu'aujourd'hui, et je ne veux pas qu'on instaure une guerre de tranchée sur ce sujet, je ne veux pas non plus qu'on dise qu'il y a des petits arrangements et qu'on cache des choses, tout est public. A chaque fois que l'un d'entre vous est venu en mairie demander un document, vous l'avez eu séance tenante. Il n'y a rien à cacher. Le seul sujet est : est-ce que le Maire aurait dû faire attention sur la délivrance du deuxième permis, je vais vous répondre franchement, ne pas répondre sur le deuxième permis condamnait le projet d'ensemble. Je sais bien que beaucoup d'habitants voudrait qu'on condamne l'entreprise mais ce n'est pas notre sujet et je suis sûr que ceux qui sont ce soir ici assis, ce n'est pas non plus votre sujet. Le sujet, c'est que tout fonctionne ensemble. Il faut protéger les riverains et assurer la tranquillité publique d'un côté et de l'autre côté permettre la création d'emploi et le développement économique. Il faut exiger les deux, ce n'est pas l'un ou l'autre, il ne faut pas faire de mauvaises négociations, mais après, je suis honnête avec vous, dans tous mes écrits, à l'impossible nul n'est tenu et à un moment, le combat contre la bureaucratie française, ce n'est pas évident pour le maire de Prêmesques comme pour tous mes autres collègues maires.

Je vous écrirai et je répondrai à toutes les personnes qui m'ont écrit ce matin, mais je voulais faire ce moment qui n'était pas prévu du tout, j'ai décidé il y a quelques minutes de suspendre la séance et de vous répondre parce que cela me paraît normal. Maintenant, je ne veux pas, comme je le disais, instaurer un débat de réunion publique, si vous avez deux ou trois questions, évidemment, je les prends et j'y réponds avec plaisir. »

Habitante présente : « Le chemin privé, vous en êtes où dans la consultation ? Le dossier sur l'eau, ça en est où ? Que vous a dit la DDTM ? On a un petit article dans la presse aujourd'hui, on apprend ce qu'il se passe plus par la presse que par vous, c'est un constat qu'on fait. »

Yvan HUTCHINSON : « Ce n'est pas normal, j'ai eu le journaliste hier et voilà ... »

Habitante présente : « Toujours est-il qu'il y a un petit article dans la presse d'aujourd'hui et qui dit que la MEL est repartie avec du travail sur la méthodologie. »

Yvan HUTCHINSON : « Le maire de Prêmesques n'est pas le seul qui source la presse, il fait son travail le journaliste...»

Habitante présente : « Je ne parle pas du journaliste, je parle du contenu de l'article. »

Yvan HUTCHINSON : « OK ! La DDTM était là à cette réunion du 17. La DDTM demande de la méthode, ce sur quoi elle estime que la métropole a failli très clairement. Maintenant, comme il s'agit plutôt d'une voirie privée, elle demande à l'entreprise de faire tous les audits environnementaux pour trouver un tracé qui fonctionne. Il y a à la fois la loi sur l'eau, la proximité avec la voie ferrée, il faut s'en écarter, on en est là aujourd'hui. On a demandé à ce que l'entreprise fasse une étude, elle n'était pas obligée de le faire, pour faire un tracé qui tient compte de tous ces aspects et le soumettre au Préfet par la suite, voilà où nous en sommes aujourd'hui. »

Habitante présente : « Donc l'échéance pour une voie privée, c'est quoi ? Il n'y a pas d'expérience en la matière. »

Yvan HUTCHINSON : « Il n'y a pas vraiment d'expérience, je dirai même qu'on va bénéficier d'un coup de pouce, mais aujourd'hui répondre à cette question, le plus sincèrement du monde, j'en suis incapable. J'ai envie qu'on le fasse, on va y aller, maintenant vous dire avec une précision d'horloger quand est ce que cela va se faire, je ne sais pas vous le dire. »

Habitante présente : « Donc, en attendant le flux de camions, il est bien prévu rue des Alpes, rue Roger Lecerf et Bas de l'Enfer puisque Monsieur LOUZZANI a demandé à ce qu'il n'y ait aucun camion qui passe rue des Lilas ? »

Yvan HUTCHINSON : « Les sujets avec Monsieur le Maire de Pérénychies, on les faire intoxiquer non plus. »

Habitante présente : « Je ne suis pas intoxiquée, je cherche de l'info. »

Yvan HUTCHINSON : « Mais justement, ma porte est ouverte, il n'y a pas de problème. Vous êtes bienvenue dans mon bureau une fois madame, je vous ai reçue pendant une heure avec d'autres personnes. Si vous avez des questions, j'y réponds. Il n'y a rien à cacher encore une fois, et je préférerais qu'on travaille sous format d'une réunion comme cela avec des représentants de l'association que vous avez créée, avec les agents de la MEL, avec les agents de l'Etat s'il le faut, et qu'on se fasse des points d'information réguliers. Si vous voulez communiquer sur des choses, déjà, je n'ai pas forcément tous les éléments. Je sais que pour vous, habitants de la Montagne, c'est un sujet important, mais il y en a d'autres dans la commune. Il ne vous a pas échappé que, depuis un an, on a concentré beaucoup d'efforts sur l'éclairage public, sur les pistes cyclables, il y a d'autres sujets en fait. J'y consacre quasiment tout mon temps en ce moment, avec mon bâton de pèlerin, je le fais. Mais si à un moment, vous ne venez pas me voir pour avoir de l'information, je ne vais pas non plus passer mon temps à faire des lettres à distribuer dans les boîtes aux lettres. Je vais en faire une bientôt parce que cela me paraît normal de dire aux habitants où nous en sommes et ce que nous allons faire dans les semaines et mois à venir. »

Habitante présente : « Donc pas de réunion publique comme vous l'aviez prévu dans votre dernière lettre. »

Yvan HUTCHINSON : « Une réunion publique ? J'ai été sensible à l'argument de votre collègue, Monsieur DELOBEL, je trouve que cela n'a pas beaucoup d'intérêt. J'en ai discuté aussi avec les élus pas plus tard que tout à l'heure. Si cela fini comme la réunion du mois de juin, cela n'a pas beaucoup d'intérêt. Voir un de mes concitoyens qui me dit à un moment qu'il habite dans une ville de merde, ça n'a pas beaucoup d'intérêt. Je préfère construire, agir et je veux le faire avec vous, je ne veux pas le faire contre vous. Il n'y a aucune hostilité de ma part, ni des élus qui sont ici. On cherche des solutions, il y en a forcément. On va trouver, voilà. »

Habitant présent : « J'ai un doute sur la solidité des routes, vous avez dit qu'il y a eu un carottage ? »

Yvan HUTCHINSON : « Nous avons reçu les résultats la semaine dernière. Mon métier, c'est de demander des expertises là où il y en a, j'ai donc demandé au service voirie de l'unité technique territoriale de Marcq, la Bassée de le faire. Ils sont venus, ils ont rendu leur rapport. Aujourd'hui, cette voirie est compatible, en tout cas, peut supporter jusqu'à 25 poids-lourds par jour. C'était un engagement que j'avais pris dans le courrier, je l'ai fait, voilà le résultat, je vous le donne. Il n'y a pas de débat. Cela, la presse ne l'a pas par exemple. »

Habitante présente : « On apportera d'autres éléments car au niveau de la voirie, on a des traces sur la mise en place d'une cuve... »

Yvan HUTCHINSON : « Oui, cela a été vu par la MEL. Vous pouvez apporter d'autres éléments, je n'ai pas de soucis avec cela. »

Habitante présente : « Il y a eu un dossier sur le forage qui a été fait à l'époque où on dit qu'il y a, à à peine 1 mètre de l'eau, il y a la nappe phréatique »

Yvan HUTCHINSON : « Encore une fois, il n'y a pas de débat, au contraire, même, si demain, on va tout se dire, s'il y a des éléments qui peuvent contrarier le plan : on passe par le quartier ; cela nous arrange, très clairement. Ce sont des éléments auxquels la DDTM va être sensible. En attendant, j'ai demandé une expertise avec un carottage, elle a été faite, voilà le résultat. Ce n'est pas moi qui ai rédigé le rapport. S'il faut faire, même un point hebdomadaire rapide, je n'ai pas de soucis par rapport à cela. Mais communiquer constamment sur la masse du quartier, avec des informations qui fluctuent beaucoup, c'est franchement un exercice difficile et encore, une fois, vous avez entendu lorsque Pascal a débarrassé l'ordre du jour de ce soir, il y a d'autres sujets à traiter. Je ne dis pas que ce n'est pas le plus important, c'est le plus important pour moi en ce moment, c'est clair. »

Habitante présente : « C'est le plus important pour nous ; l'éclairage, c'est très bien, après, il y a la sécurité, il y a l'environnement, il y a la qualité de vie, et là, vous êtes en train de détruire cela, ce n'est pas normal. Ce qui nous

étonne, c'est que le permis a été déposé le 22 septembre, vous avez déposé po  
la question, elle est très importante, pourquoi est-ce les solutions de voirie n'ont

Yvan HUTCHINSON : « Elles ont été étudiées madame. Il y a 7 scénarios de voirie différents qui ont été étudiés. »

Habitante présente : « Je peux venir vous voir et les regarder ? »

Yvan HUTCHINSON : « Avec plaisir, il y a un dossier qui est d'ailleurs utilisable par tous les élus ici, qui est dans mon bureau en permanence, même quand je ne suis pas là, ils peuvent le consulter. Il n'y a pas de problème pour le voir avec vous, c'est d'ailleurs ce dossier qui m'a servi de support lorsque vous êtes venus me voir la première fois. Il y a les études, les tracés et il y a les contraintes environnementales soumises au bon vouloir de l'autorité de tutelle qu'est la métropole. Il ne vous a pas échappé, dans l'article fait par la presse, qu'il y avait un certain agacement de ma part sur le sujet. Je pense que nous n'avons pas été suffisamment accompagnés sur ce sujet. Est-ce que cela est de ma faute ? Oui, probablement, je suis le premier magistrat de la ville, j'aurai dû faire preuve d'un peu plus de vigilance sur un certain nombre de choses. Mais, quand on a la chance d'avoir un projet économique comme cela, qui crée de l'emploi, on n'a pas la naïveté, mais la candeur de croire que ça va bien se passer. Et j'ai toujours voulu que cela se passe bien, et ça se passera bien. Revenez me voir avec vos éléments. Si vous avez des éléments en matière de voirie, des doutes, des contestations, faites-le. Je ne peux pas lire qu'il n'y a pas de démocratie locale. D'ailleurs, il y a le droit, jusqu'à preuve du contraire, cette ville fonctionne avec les règles du droit républicain, et vous, en tant qu'habitant, vous avez des droits. Exercez-les ! Je n'ai pas de soucis par rapport à cela. Encore une fois, je vous répondrai sur l'intégralité des questions. Voyez, c'est un exemple concret, mais ce matin, j'ai consacré la moitié de ma matinée, avec Stéphanie, à répondre point par point sur tous les éléments. C'est important pour vous, c'est important pour nous, et on y consacre du temps. Aussi, à un moment, balayer du revers de la main en disant : vous ne nous écoutez pas, ce n'est pas le cas. Si en ce moment, je n'étais pas sur le dossier Promesse de Fleurs, croyez-moi, ma famille le saurez. Je suis un être humain comme tout le monde, je peux faire des erreurs, si je fais des erreurs, je les corrige, je fais de mon mieux pour les corriger. En ce moment, je le fais d'arrache-pied, avec mon équipe. »

Habitant présent : « Concernant la solution voirie, il nous prévoit quel flux ? »

Yvan HUTCHINSON : « Je n'ai pas ces chiffres-là, je vous les communiquerai dans la réponse que je vous ferai. Alors, juste une chose, et là-dessus, j'ai déjà au l'occasion de m'excuser dans le courrier et je le redis. Mea Culpa sur la partie travaux, et notamment les travaux qui ont lieu cet été. L'entreprise ne nous a fait aucune communication en amont. Zéro. On a découvert au gré des mails pas très agréables des habitants ce qu'il se passait. J'ai demandé à mon premier adjoint, Arnaud, qui va nous rejoindre dans quelques minutes, de rappeler l'entreprise pour attirer leur attention sur un certain nombre de choses. Il y a une autre phase de travaux qui est prévue au niveau des serres, il est hors de question que cela se passe dans les mêmes conditions. Je ne veux pas qu'on confonde ce qui s'est passé cet été avec ce qui va se passer demain matin, tous les jours, ce n'est pas du tout la même chose.

Habitant présent : « La, c'est la phase travaux donc à la limite, c'est une petite période. »

Yvan HUTCHINSON : « Vous êtes patients vous, il y a d'autres habitants qui ne supportent plus rien. Je peux comprendre parce qu'il y a une exaspération... »

Habitant présent : « On n'est pas contre Promesse de Fleurs, c'est les camions qui passent... »

Yvan HUTCHINSON : « Mais l'un ne va pas sans l'autre, malheureusement. Le projet, puisque c'est une question que vous m'avez posée un jour, le projet comporte des quais logistiques, et c'est là-dessus que je suis furax contre la MEL, quai logistique veut dire flux de transport. On vote le classement du Chemin de L'oris pour faire cela, et je pense que tous ceux qui sont autour de la table en sont intimement persuadés. Après, on nous dit qu'il y a ça, il y a ça, il y a tel problème ; encore une fois, je préfère qu'on essaie de trouver des solutions plutôt que m'expliquer comme le font beaucoup de gens en ce moment que c'est compliqué. Ce n'est pas une réponse. »

Habitant présent : « D'autant plus que si on fait 8 quais de déchargement, ce n'est pas pour avoir 8 camions par jour. »

Yvan HUTCHINSON : « C'est quatre pour moi. »

Habitant présent : « Il y en a 8 apparemment. »

Habitante présente : « Il va y avoir 8 à 10 camions par jours, cela c'est la version de Monsieur GRIOT. »

Yvan HUTCHINSON : « Il s'est engagé sur des chiffres avec nous. »

Habitante présente : « Il s'est engagé dans la presse, on ne peut pas être naïfs. Vous imaginez 8 à 10 camions par jour plus les petits camions, plus les 120 véhicules légers, faites le total, cela fait un passage tous les 5 minutes. »

Yvan HUTCHINSON : « 120 véhicules, c'est autre chose, puis ils peuvent passer de l'autre côté. A priori, ils veulent faire un parking de l'autre côté. Tout cela s'encadre. J'ai l'impression, je disais à mes élus tout à l'heure, que les habitants pensent que les relations entre la mairie et Promesse de fleur, c'est une espèce d'histoire d'amour et de lune de miel, mais les relations en ce moment avec eux sont très compliquées. On leur met que des bâtons dans les roues, on ne fait que cela. Il arrive que Monsieur GRIOT ne veuille pas me prendre au téléphone, il se demande ce que je vais encore lui annoncer. Toujours est-il, j'ai consacré une demi-heure à cela, je ne voudrai pas obturer le reste du conseil, je vous remercie d'être venus, d'avoir eu le courage de venir, ce n'est pas donné à tout le monde. Je vous répondrai sur l'ensemble des questions et on se revoit, je n'ai pas de problème pour faire quelque chose de régulier, je le redis, je n'ai pas aussi de difficultés pour venir, ici, Monsieur GRIOT, devant vous, je n'ai pas de soucis par rapport à cela. »

Habitante présente : « Et bien merci beaucoup. »

Yvan HUTCHINSON : « Vous pouvez rester pour assister à la suite du conseil si vous le souhaitez. »

Habitante présente : « Non. On regardera les délibérations quand elles seront publiées. »

Yvan HUTCHINSON : « Merci, au revoir. »

Arrivée de Arnaud MARQUE à 20h03

### **2023 – 33 – Adoption du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 Août 2023**

**Rapporteur : Yvan HUTCHINSON**

Yvan HUTCHINSON : « Je vous propose donc de reprendre la séance de conseil municipal. Nous devons en premier point adopter le procès-verbal de notre séance du 28 août. Est-ce qu'il y a des remarques ou des questions sur le procès-verbal ? Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. »

**Délibération adoptée à l'unanimité**

### **2023- 34 – Communication des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales**

**Rapporteur : Yvan HUTCHINSON**

Yvan HUTCHINSON : « Compte-rendu des décisions prises en application des délégations du conseil municipal, il s'agit donc bien d'une communication, il n'y pas de vote. Signature de la convention d'autorisation d'occupation révoquant de la Salle Perceval au profit de la micro-crèche la Ritournelle au 1<sup>er</sup> novembre 2023 au 31 octobre 2032. »

Est-ce qu'il y a des remarques sur cette communication ? C'est un sujet sur quelques temps, pas de remarques particulières. Arnaud, tu vas pouvoir démarrer les vacances et fixation des tarifs de la vacation. »

## **2023-35 – Recrutement de vacataires et fixation du tarif de la vacation – Année 2024**

### **Rapporteur : Arnaud MARQUE**

Arnaud MARQUE : « Cette délibération pour informer le conseil municipal que pour pouvoir recruter un vacataire, trois conditions doivent être réunies : recrutement pour exécuter un acte déterminé, recrutement temporaire dans le temps et avec une rémunération attachée à l'acte. Donc, ici, il est proposé de recruter au maximum deux vacataires pour effectuer les distributions d'information de la municipalité à la population, et ce pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Cette vacation sera rémunérée sur la base de 14 heures au SMIC horaire, donc le conseil municipal doit décider de créer 2 emplois de vacataires au sein de la commune pour la distribution d'information à la population, de charger Monsieur le Maire de procéder au recrutement, de préciser que les personnes recrutées ne travailleront que selon les besoins du service et sur demande expresse de Monsieur le Maire, de spécifier que la rémunération à la vacation interviendra sur la base d'un relevé mensuel des heures effectuées sur la base du SMIC horaire, une distribution équivalente à 14 heures et enfin de spécifier que les personnes seront recrutées pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024. »

Yvan HUTCHINSON : « Est-ce qu'il y a des remarques ou des observations sur cette délibération ? Pas de remarques ? Je soumetts au vote : qui est favorable ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Je vous remercie.

### **Délibération adoptée à l'unanimité**

Yvan HUTCHINSON : « Délibération 36 : délibération annuelle autorisant la création et le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité ».

## **2023 – 36 : Délibération annuelle autorisant la création et le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité – Année 2024**

### **Rapporteur : Arnaud MARQUE**

Arnaud MARQUE : « Donc là, il s'agit de délibérer pour pouvoir faire appel à du personnel pour pouvoir faire face aux augmentations d'activité liées aux centres de loisirs pendant les vacances scolaires d'hiver, de printemps, d'été et de Toussaint et également au niveau des services techniques pour la période allant du printemps à l'automne.

Le conseil municipal doit décider de la création, au maximum, de 18 emplois à temps complet dans le grade d'Adjoint d'Animation de 2<sup>ème</sup> classe pour exercer les fonctions d'animateur de centre de loisirs rémunérés sur la base de l'indice brut correspondant à l'échelon 1 dudit grade et à l'échelon 10 dudit grade pour le poste assurant les missions de directeur adjoint lors des vacances d'été ; au maximum 2 emplois à temps non complet à raison de 25 heures par semaine dans le grade d'Adjoint d'Animation de 2<sup>ème</sup> classe pour exercer les fonctions d'animateur de Centre de Loisirs rémunérés sur la base de l'indice brut correspondant à l'échelon 1 dudit grade. Une indemnité de 20 € sera attribuée aux agents lorsqu'ils encadreront un camping.

Puis la création d'au maximum 1 emploi non permanent à temps complet dans le grade d'Adjoint Technique Territorial pour les services techniques rémunéré sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'Adjoint Technique de la catégorie C, échelon 1.

Nous devons autoriser Monsieur le Maire à recruter ces agents contractuels et à constater les besoins concernés ainsi que le niveau de recrutement et la rémunération des candidats selon la nature de leur fonction et leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence et les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2024.

Yvan HUTCHINSON : « Même remarque : est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ou de complément d'information ? Je n'en vois pas. Qui est favorable ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Je vous remercie.



Délibération adoptée à l'unanimité

Yvan HUTCHINSON : « Délibération 37 : action sociale en faveur du personnel municipal et des bénévoles, conditions d'attribution des cadeaux de fin d'année, Arnaud ! »

**2023 – 37 : Action sociale en faveur du personnel municipal et des bénévoles – Conditions d'attribution de cadeaux de fin d'année – Exercice 2023**

**Rapporteur : Arnaud MARQUE**

Arnaud MARQUE : « Donc là, il s'agit de décider de la distribution de chèques cadeaux pour le personnel municipal et pour les bénévoles de la commune, donc, nous vous proposons l'attribution de chèques cadeaux d'un montant de 170 € pour les bénévoles de la commune, pour rappel, il y en a deux et de chèques de montant de 120 € pour tous les agents de la commune qu'ils soient titulaires, stagiaires, contractuels de droit public, ou les contrats aidés. Ces montants sont les mêmes que ceux qui ont versés l'année dernière. Ces avantages seront attribués sous condition d'avoir effectivement été présent dans la collectivité au moins 3 mois et effectivement présent dans les effectifs au mois de décembre, les personnes qui bénéficieront de ces chèques cadeaux sont tous les agents titulaires et non titulaires effectuant un service d'au moins de 17,5 heures par semaine soit un mi-temps. Ce sera attribué en une seule fois, au mois de décembre ou en janvier à l'occasion des fêtes de fin d'année et nous devons autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents permettant la mise en œuvre de cette délibération

Yvan HUTCHINSON : « Pareil : pas de difficulté particulière ? Les montants sont inchangés. Qui est favorable ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Je vous remercie pour eux.

Délibération adoptée à l'unanimité

Yvan HUTCHINSON : « La délibération 2023-38 concerne les frais de mission et de déplacements des élus municipaux que nous utilisons peu quand même malgré tout, voire pas du tout, mais nous devons le voter et du personnel municipal. »

**2023-38 : Frais de mission et de déplacements des élus municipaux et du personnel municipal – Modification de la délibération 2019-25**

**Rapporteur : Arnaud MARQUE**

Arnaud MARQUE : « Effectivement, dans un certain nombre de cas, le personnel municipal ou les élus peuvent être amenés à devoir se déplacer. Vous avez devant vous les tableaux, les taux d'indemnisation, indemnité de repas : 17€50, indemnité de nuitée et petit déjeuner : 90 €. Les taux d'indemnisation kilométrique sont indiqués dans le tableau fourni en annexe. »

Pierric JOURDAIN : « C'est du barème légal de toute façon ? »

Arnaud MARQUE : « Absolument, ce sont des barèmes légaux, aussi, il est demandé au conseil municipal d'adopter ce dispositif, de préciser que le remboursement kilométrique prend en compte la distance entre la résidence administrative de l'élu ou de l'agent et le lieu de la mission ou du concours, de préciser qu'un état de frais de déplacements sera complété et signé au retour de la mission ou du concours, de souligner que l'annexe à la présente délibération précisant le montant des différents remboursements sera réactualisée à chaque modification des taux prévus par les textes. »

Yvan HUTCHINSON : « Je fais une petite nuance par rapport à ce que j'ai dit tout à l'heure, on l'utilise peu en tant qu'élu, évidemment, les agents, dans le cadre de leurs déplacements et dans le cadre de leurs fonctions utilisent le remboursement. »

Arnaud MARQUE : « Il y en a peu aussi »

Yvan HUTCHINSON : « C'est vraiment très très peu, c'est marginal. On pourra voir le débat budgétaire. Qui est favorable ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Je vous remercie. »

Délibération adoptée à l'unanimité

Yvan HUTCHINSON : « Délibération 2023-39, c'est une convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour la mise à disposition d'un agent chargé des fonctions d'inspection. »

### **2023-39 : Convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord de mise à disposition de l'Agent(e) Chargé(e) des Fonctions d'Inspection (ACFI)**

**Rapporteur : Arnaud MARQUE**

Arnaud MARQUE : « Il s'agit de la mise à disposition d'un agent chargé de la fonction d'inspection. Le centre de gestion de la fonction publique territoriale du nord nous propose une convention pour la mise à disposition d'un agent appelé ACFI, vous avez eu la convention en pièce jointe. Donc conformément à l'article L812-2 du code général de la fonction publique, Monsieur le Maire demande la mise à disposition de cet agent et le conseil municipal doit approuver la convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord et charger Monsieur le Maire de contracter avec cet organisme en tant que de besoin afin d'être en conformité avec la réglementation en vigueur sur ce point et de prévoir les crédits correspondants au budget de la collectivité. »

Yvan HUTCHINSON : « Des remarques, des demandes de précisions ? Non, je soumetts au vote : Qui est favorable. Qui s'abstient, qui vote contre ? Je vous remercie. »

Délibération adoptée à l'unanimité

Yvan HUTCHINSON : « La 40 : création d'un emploi permanent Adjoint Administratif territorial. »

### **2023-40 : Création d'un emploi permanent – Adjoint Administratif territorial**

**Rapporteur : Arnaud MARQUE**

Arnaud MARQUE : "Donc là il est proposé au conseil municipal de créer un poste permanent d'adjoint administratif polyvalent à temps complet. Il s'agit notamment de pouvoir procéder à un éventuel remplacement. A ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux au grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique C ; l'agent affecté à ce poste aura des missions d'accueil, de secrétariat, de gestion de régies, d'assistant des élus et des cadres, de la polyvalence administrative ; la rémunération et le déroulement de la carrière correspondra au cadre d'emploi concerné.

Les contrats à durée déterminée ne peuvent être conclus qu'après communication sur la vacance d'emploi et ne peuvent excéder un an, prolongeable dans la limite totale de deux ans, si la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Si on accepte cette création, le tableau des effectifs sera modifié en ce sens comme précisé ci-dessous, on aurait deux postes d'adjoints administratifs principal de 2<sup>ème</sup> classe et un poste d'adjoint administratif territorial, il s'agit de la dernière ligne du tableau au niveau de la filière administrative, les autres filières n'étant pas modifiées. »

Yvan HUTCHINSON : " Je sais que cette délibération est un peu technique. L'histoire de la chaise n'a pas été convaincante ! "

Arnaud MARQUE : " Si. Donc là, on achète une chaise, on n'achète même pas, on met une chaise. »

Yvan HUTCHINSON : " On commande une chaise et peut-être qu'on ne la prend pas ! »

Arnaud MARQUE : " Non, on commande une chaise et peut-être qu'on ne mettra

Pierric JOURDAIN : « Et tant que tu ne mets personne dessus, ça ne nous coûte rien. »

Yvan HUTCHINSON : " D'accord, j'ai compris ! »

Pierric JOURDAIN : « Avec la métaphore de la chaise, on a tout compris. C'est moderne comme façon de présenter les délibérations. »

Yvan HUTCHINSON : " Si la métaphore de la chaise est comprise par tout le monde, tant mieux ! Mais c'est très compliqué de s'y retrouver dans ces sujets-là donc je préfère que le sujet soit bien intégré. Qui est favorable ? qui s'abstient ? Qui vote contre ? Je vous remercie".

#### **Délibération adoptée à l'unanimité**

Yvan HUTCHINSON : " La 2023-41, on change de partenaire, c'est Monsieur VANDEN DORPE qui va nous présenter la prochaine délibération. C'est la pérennisation du dispositif d'aide à l'achat d'équipements de vélos pour les prêmesquois. »

### **2023 – 41 : Pérennisation du dispositif d'aide à l'achat d'équipements de vélos pour les prêmesquois**

#### **Rapporteur : Pascal VANDEN DORPE**

Pascal VANDEN DORPE : « Monsieur le Maire, merci. Donc effectivement la commune avait instauré un dispositif d'aide à l'achat d'équipement de vélos pour les prêmesquois. Ce dispositif rencontre un véritable succès et s'inscrit pleinement dans la volonté de la municipalité de favoriser l'utilisation de modes doux pour les déplacements courts, tout en favorisant la sécurité de ces déplacements. Aussi, en travaillant avec la commission environnement, on vous propose de pérenniser cette aide. En 2022, cette aide était limitée dans le temps du 1<sup>er</sup> janvier au 30 octobre, et là, aujourd'hui on propose de la pérenniser pour éviter de revoter chaque année ce dispositif de subvention. La subvention reste dans les mêmes conditions, à savoir, 30 € par foyer et limité à 50 % du prix de l'achat. Il vous est demandé d'approuver la mise en place d'une aide pour d'équipements de vélos neufs pour les prêmesquois, les dossiers de demande d'aide devront être déposés entre le 1<sup>er</sup> janvier de l'année N et le 30 novembre de l'année N inclus. On met la date du 30 novembre par rapport à la gestion de ces dossiers et pour pouvoir payer les subventions avant le 15 décembre. Les demandes sont à transmettre par mail ou en version papier. On vous demande de fixer le montant de l'aide à 50% du prix TTC des équipements neufs avec un plafond fixé à 30 € par foyer et dans la limite des crédits alloués et d'autoriser Monsieur le Maire ou à défaut l'adjoint délégué à signer tout document relatif à ce dossier, et dire que les crédits nécessaires sont inscrits chaque année au budget primitif. »

Yvan HUTCHINSON : "On continue sur la lancée pour la partie vélo. Est-ce qu'il y a des demandes de précisions ? Je n'en vois pas. Qui est favorable ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Je vous remercie. »

#### **Délibération adoptée à l'unanimité**

Yvan HUTCHINSON : " La 42 – redevance d'occupation du domaine public – Trotinettes électriques et vélos à assistance électrique en libre-service, Pascal, tu as toujours la parole. »

### **2023 - 42 : Redevance d'occupation du domaine public trotinettes électriques et vélos à assistance électrique en libre-service**

#### **Rapporteur : Pascal VANDEN DORPE**

Pascal VANDEN DORPE : « Dans la continuité du projet métropolitain de mise en place de trotinettes et de vélos à assistance électrique sur la commune, il est proposé de voter pour l'instauration d'une taxe d'occupation du domaine public comme l'ont fait certaines communes.

Cette taxe est fixée en général à 20 €, c'est le conseil qui décide. Beaucoup de commune l'ont fixée à 20 €. Elle est fixée par an et par engin sur l'ensemble des communes adhérant au dispositif.

Il vous est proposé de fixer le prix de l'occupation du domaine public à hauteur par engin sur le territoire de la commune de Prêmesques et d'autoriser Monsieur [nom] à fournir les documents nécessaires à la mise en œuvre de la délibération et à percevoir les redevances d'occupation à compter de l'implantation de l'activité. Les vélos devraient arriver avant la fin de l'année 2023 ».

Sylvie VAN EECKE : « Est-ce qu'on sait combien on en a ? Je suppose que c'est en fonction de la taille de la commune ? »

Pascal VANDEN DORPE : « On ne sait jamais. On a le marquage. »

Christelle ANNAERT : « Ce sont les vélos verts qui traînent ? »

Pascal VANDEN DORPE : « Les vélos verts ne traînent pas, c'est parce que, quelque fois, avec le vent, ils tombent. Les vélos et les trottinettes, à chaque fois qu'un vélo ou qu'une trottinette passe, stationne sur la commune, cela engendre une taxe ».

Yvan HUTCHINSON : « Ils sont géolocalisés. »

Pascal VANDEN DORPE : « Tous les ans, il y aura un relevé qui sera fait pour déterminer le nombre de vélos et de trottinettes sur la commune et donc on il y aura une taxe de 20 € par engin, ce n'est pas grand-chose. Les vélos et trottinettes sont pucés. »

Julie TYBOU : « Il y avait une demande ou pas ? »

Yvan HUTCHINSON : « On a répondu à un appel à manifestation d'intérêt, ce que tous nos voisins ont fait, c'est ce qui a fait que parallèlement aux pistes cyclables, dans le cadre du PPI voirie, vous avez vu fleurir ces espaces. On va voir si ça va prendre, c'est clairement un appel à manifestation d'intérêt, cela ne veut pas dire que c'est une politique qui va être pérenne forcément dans le temps, on est en train de regarder ».

Julie TYBOU : « C'est générateur de vandalisme ? »

Yvan HUTCHINSON : « C'est prévu, tout est pris en charge. ».

Pascal VANDEN DORPE : « C'est la MEL, nous on n'avance rien. »

Yvan HUTCHINSON : « Le dispositif a fonctionné à Roubaix, on est en droit de se dire que cela peut fonctionner ailleurs, par contre, là où cela ne va pas, Pascal, c'est qu'ils sont en retard sur la livraison puisque cela devait être mis en place après les vacances de Toussaint, et ils sont en retard. ».

Pascal VANDEN DORPE : « Je vais expliquer pourquoi. On s'est aperçu qu'à Roubaix, les vélos étaient craqués comme on dit, piratés on va dire. Il y a des piratages internet et on a vu qu'il y a des piratages de vélos électriques maintenant. Les gens prenaient le vélo, ne payaient pas et on retrouvait des vélos un peu partout. Ils sont donc entrain de modifier leur logiciel pour éviter ces piratages. Ça fonctionne bien à Armentières. »

Pierric JOURDAIN : « Certains roulent à 70 km/heure. »

Yvan HUTCHINSON : « Sachez aussi, c'est important, parce que Pierric parlait de vélos à 70km/heure, les vélos sont équipés en fonction de là où ils se situent de ce qu'on appelle des slow zones, c'est-à-dire que s'ils passent à proximité de passage piétons ou d'une école, la vitesse est automatiquement réduite. »

Pascal VANDEN DORPE : « Ou d'une zone piétonne, oui ».

Yvan HUTCHINSON : « Et en l'occurrence à 6km/heure je crois, si ma mémoire est bonne. »

Pascal VANDEN DORPE : « Oui, 6 ».

Pierric JOURDAIN : « 6, ce n'est vraiment pas beaucoup, on marche plus vite. »

Arnaud MARQUE : « A 6km/heure avec un coup de vent, tu tombes. »

Pierric JOURDAIN : « Tu passes devant une école, tu tombes ! »

Yvan HUTCHINSON : « Et si tu es un peu corpulent, il faut faire attention. »

Pierric JOURDAIN : « C'est l'assistance électrique peut-être qui se coupe à 6, c'est juste qu'ils n'ont plus d'assistance. »

Pascal VANDEN DORPE : « Ils ont mis un marquage route Nationale aussi ».

Yvan HUTCHINSON : « Justement, j'aimerais bien, devant le conseil, qu'on récapitule les marquages. Il y en a un devant Parti Pris... »

Pascal VANDEN DORPE : « Oui, un devant Parti Pris, rue de Gaulle, un à la Montagne sur la placette, un près de l'Eglise, on en a 4 et un route Nationale, au Vieux Chêne. »

Yvan HUTCHINSON : « On dessert les 4 points de la ville. »

Arnaud MARQUE : « Et il y en a au rond-point mais côté Ennetières. »

Pascal VANDEN DORPE : « Côté Ennetières, ils en ont mis un, donc on aura la cohérence du circuit, c'est pas mal ! ».

Yvan HUTCHINSON : « On a candidaté à cette expérimentation, on y aura droit. »

Pascal VANDEN DORPE : « Il y aura probablement un bilan sur le dispositif par la suite. »

Arnaud MARQUE : « Est-ce qu'on peut aller à Saint Phi, on peut déposer à Saint Phi ou pas ? »

Pascal VANDEN DORPE : « Pour l'instant, je ne sais pas, c'est Lomme qui décide. »

Arnaud MARQUE : « Je crois que Lille n'avait pas adhéré.»

Yvan HUTCHINSON : « Oui, il y a un recours. Ils se sont faits retoqués par la Préfecture.»

Pascal VANDEN DORPE : « Ils reviennent en arrière pour la cohérence. L'intérêt, c'était de pouvoir aller à Saint Philibert pour rejoindre Lille.»

Arnaud MARQUE : « Ben oui, si tu ne peux pas aller à Saint Philibert, il n'y a pas beaucoup d'intérêt pour Prêmesques.»

Pascal VANDEN DORPE : « Effectivement ».

Yvan HUTCHINSON : « Est-ce qu'on a une date pour l'installation ? »

Pascal VANDEN DORPE : « On m'a dit avant la fin 2023, ils vont arriver. »

Yvan HUTCHINSON : « On s'approche de la fin 2023. »

Pascal VANDEN DORPE : « Après rien n'interdit une personne de la Chapelle de prendre un vélo à la Chapelle et de venir ici déposer son vélo. »

Yvan HUTCHINSON : « Ils peuvent déjà le déposer, cela c'est sûr. »

Pascal VANDEN DORPE : « On a le marquage. »

Arnaud MARQUE : « Il y a autre chose. Il y a des communes qui a priori, je crois que Pérenchies, ils ont accepté les vélos mais pas les trottinettes, donc, ça veut dire que si tu prends une trottinette à Prêmesques pour aller à Pérenchies, tu n'auras pas le droit de la déposer à Pérenchies ».

Pascal VANDEN DORPE : « Ce sont des négociations en cours pour avoir la cohérence. Rappelez-vous au départ, on n'avait pas accepté non plus. »

Arnaud MARQUE : « Tant que tu n'as pas redéposé à un endroit autorisé, le compteur tourne. »

Yvan HUTCHINSON : « Je paie l'apéro au premier élu qui expérimentera. »

Pierric JOURDAIN : « On avait fait le calcul en commission, c'est hyper cher. »

Yvan HUTCHINSON : « Oui, c'est cher, j'ai fait la remarque en commission à la MEL, je trouve cela trop cher. »

Pierric JOURDAIN : « Oui, mais cela coûte moins cher à la MEL que de mettre des bornes et des vélib. »

Pascal VANDEN DORPE : « Oui, ce n'est pas à prendre pour la balade du dimanche ; c'est pour des petits parcours, pour aller à Capinghem par exemple. »

Arnaud MARQUE : « Oui, ça dépanne pour aller à Saint Phi. »

Yvan HUTCHINSON : « On revient à notre séance, est-ce que vous avez d'autres questions sur le sujet sur la fixation du tarif d'occupation du domaine public, on s'est aligné sur les autres communes, nous n'avons pas inventé le fil à couper le beurre. Qui est favorable ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Ca fait un peu d'argent pour la commune. »

#### Délibération adoptée à l'unanimité

Yvan HUTCHINSON : « La 2023-43 : Demande de subvention au titre du programme Lum'ACTE, Pascal, c'est toujours à toi, dans le cadre du PCAET : Plan Climat Aire Energie Métropolitain. »

#### **2023-43 : Demande de subvention au titre du programme Lum'ACTE**

#### **Rapporteur : Pascal VANDEN DORPE ou Arnaud MARQUE**

Pascal VANDEN DORPE : « Très importante cette délibération, Monsieur le Maire, parce qu'elle rapporte un peu d'euros pour Monsieur MARQUE. On ne l'attendait pas, puis on l'a eue. Si vous vous souvenez, on avait une série de délibérations sur les subventions pour notre éclairage public assez conséquente, et, en rencontrant notre conseiller en économie partagée il y a quelque temps, on s'est aperçu qu'on pouvait obtenir une subvention supplémentaire sur les études qui ont été faites puisque le taux de subvention ne tient pas compte des études. Donc on a postulé et par chance, on a été élus.

Il y avait 49 625 euros à partager sur 8 communes qui ont été bénéficiaires de ces subventions et donc pour Prêmesques, la recette d'un montant total de 7725 € nous est acquis. »

Sylvie VAN EECKE : « Donc cette somme c'est quelque chose qui n'était pas prévu ? Donc on peut financer les vœux ? »

Yvan HUTCHINSON : « Je vais y venir après. C'est effectivement une bonne nouvelle, on cherche des ressources. Je suppose que pour que cette rentrée d'argent opportune, il n'y a pas de difficulté. Qui vote pour ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? »

#### Délibération adoptée à l'unanimité

Yvan HUTCHINSON : « La 44, c'est la Convention Territoriale Globale (CTG) 2023 Familiales du Nord et la commune de Prêmesques, c'est Sylvie je crois. C'est ce toi ? »

Nathalie GUISLAIN : « Je veux bien vous la présenter, j'en ai fait un résumé ».

Yvan HUTCHINSON : « Vas-y Nathalie ! »

**2023-44 : Convention Territoriale Globale (CTG) 2023 – 2026 entre la Caisse d'Allocations Familiales du Nord et la Commune de Prêmesques**  
**Rapporteur : Pascale ALLIOT**

Nathalie GUISLAIN : « Avec la CAF, on doit établir une convention dans le cadre de nos champs d'intervention, donc, on le fait régulièrement. L'objectif de cette convention est d'identifier les besoins prioritaires des territoires, de définir les périmètres d'intervention de chacun pour que la CAF puisse développer des nouveaux services. On a des objectifs partagés entre la CAF et la commune. Dans ces objectifs, bien sûr, c'est d'aider les familles à concilier la vie pro, la vie perso et la vie sociale, de favoriser le développement de l'enfant, d'accompagner des familles, par exemple, par rapport à des demandes de logements, ou d'accompagner des personnes en matière d'insertion sociale et professionnelle, cela peut-être des personnes handicapées ou en situation de très forte précarité par exemple. L'idée est de signer cette convention qui nous engage mutuellement et qui serait valable jusque fin 2026. »

Yvan HUTCHINSON : « Très bien, est-ce qu'il y a des remarques, des questions ? »

Ludovic BASECQ : « L'explication était parfaite ! »

Yvan HUTCHINSON : « Si tel n'est pas le cas, on vous propose de passer au vote. Qui est favorable ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Je vous remercie. »

**Délibération adoptée à l'unanimité**

Yvan HUTCHINSON : « Délibération 45 pour les travaux de ravalement de façades à autorisation d'urbanisme sur l'ensemble de la commune de Prêmesques. On revient à Monsieur MARQUE. »

**2023 – 45 – Délibération soumettant les travaux de ravalement de façade à autorisation d'urbanisme sur l'ensemble de la commune de Prêmesques**  
**Rapporteur : Arnaud MARQUE**

Arnaud MARQUE : « Aujourd'hui, les travaux de ravalement de façade ne sont pas soumis à autorisation d'urbanisme, donc tout à chacun peut faire un peu, on va dire, tout et n'importe quoi sur la façade. Donc histoire d'anticiper des choses, on vous propose de rendre obligatoire la demande d'autorisation pour faire un ravalement de façade, donc déjà, pour en être informés et voir un peu ce qui se projette. L'objet est donc de prendre une délibération pour que tous les travaux de ravalement de façades soient soumis à autorisation d'urbanisme sur tout le territoire de la commune et ce, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. »

Yvan HUTCHINSON : « Cela nous paraît être une mesure d'homogénéité parce que sinon, nous ne se sommes pas à l'abri de d'inspiration artistique ».

Pierric JOURDAIN : « Il y a peu de chance pour que les personnes demandent une autorisation et comment vérifier ? »

Stéphane MOUVEAUX : « Modification d'aspect extérieur d'un bâtiment, c'est soumis à déclaration préalable, ravalement de façade, c'est à l'identique. Si tu changes la couleur, tu remets en peinture, ce n'est pas soumis. »

Yvan HUTCHINSON : « Je précise que c'est une délibération qui nous a été soumise par la MEL. »

Stéphane MOUVEAUX : « Clairement, on ne va pas se battre. »

Yvan HUTCHINSON : « Ça va dans le bon sens de toute façon. »

Pierric JOURDAIN : « L'autre souci, c'est comme ce n'est pas obligatoire partout, tu risques de ne pas avoir de demande quoiqu'il arrive. »

Arnaud MARQUE : « J'étais persuadé que tu devais faire une déclaration. »

Pascal VANDEN DORPE : « Si tu modifies l'aspect, tu dois faire une DP, sinon non. »

Stéphane MOUVEAUX : « Si tu ne modifies rien et qu'il faut une déclaration préalable, on ne s'en sort plus, mais bon soit, je ne vais pas me battre. »

Pascal VANDEN DORPE : « Rappelle-toi, Arnaud, rue de la Coeuillerie, on avait un problème où ils mettaient de l'enduit sur leur façade, on leur a demandé une DP parce qu'ils modifiaient l'aspect. »

Yvan HUTCHINSON : « Allez, on reprend. Je fais voter la délibération 45. Qui est favorable ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Je vous remercie. »

#### **Délibération adoptée à l'unanimité**

Yvan HUTCHINSON : « On reste dans le même ordre d'idée pour la délibération 46, c'est une délibération instituant le permis de démolir sur l'ensemble de la commune de Prêmesques. Je t'en prie Arnaud. »

#### **2023 – 46 – Délibération instituant le permis de démolir sur l'ensemble de la commune de Prêmesques**

##### **Rapporteur : Arnaud MARQUE**

Arnaud MARQUE : « C'est la même chose en fait, c'est dans le même courrier de la MEL. En fait, c'est aussi pour avoir une parfaite information et là effectivement, les permis de démolir sont obligatoires dans certaines conditions notamment quand on se situe dans un site de monument historique, dans le périmètre de restauration immobilière, des choses comme cela, mais sinon, ce n'est pas obligatoire. Et ici, c'est pareil ; c'est de rendre obligatoire la demande de permis de démolir systématiquement afin de garantir une bonne information, et cela, sur l'ensemble du territoire de la commune et à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. »

Yvan HUTCHINSON : « Ça me paraît plus cohérent celle-ci que celle d'avant. »

Ludovic BASECQ : « Si on le rend obligatoire, cela veut dire que si ce n'est pas fait, qu'est-ce que la personne encourt ? »

Stéphane MOUVEAUX : « De reconstruire ! »

Ludovic BASECQ : « Oui, mais justement, à partir du moment où tu rends obligatoire, qu'est-ce qui se passe ? »

Pierric JOURDAIN : « Je suis d'accord, et surtout comme ce n'est pas obligatoire sur l'ensemble du territoire, les gens ne savent pas forcément et de bonne foi, ils vont le faire sans déposer le permis. Donc si tu ne communique pas dessus en disant, auprès de la population, à partir de maintenant c'est obligatoire, 99,9 % des cas, ça ne sera pas fait parce que le gars va démolir un truc, il va regarder vite fait sur internet, il va se dire : c'est bon il n'y a pas besoin de déposer de permis et puis il va faire ses travaux. »

Yvan HUTCHINSON : « Du coup, ces deux délibérations, s'il y a bien un sujet qu'on doit bien partager avec la population en termes de communication, c'est celui-là. »

Pierric JOURDAIN : « Oui, il faut communiquer sinon ça ne sera jamais fait. »



Christelle ANNAERT : « Qu'est-ce qu'il encourt si ce n'est pas fait, une amende ? »

Yvan HUTCHINSON : « Il sera dressé un constat d'irrégularité, après on transmet à Madame la Procureure, c'est elle qui décide. »

Yvan HUTCHINSON : « Et la sanction au manquement du respect de la délibération ? »

Stéphane MOUVEAUX : « Ce sont des sanctions pénales, c'est des amendes voire prison mais il faut effectivement dresser un procès-verbal avant. »

Yvan HUTCHINSON : « On a quelques sujets sensibles dans la commune sur le coup, j'attends encore le retour du Procureur de la République sur certains PV ».

Stéphane MOUVEAUX : « Il faut faire un PV d'infraction, c'est le même principe qu'une construction faite sans permis, c'est verbalisable ».

Sylvie VAN EECKE : « Je pense que s'il y a une information donnée sur cela, même si dans l'ECHO, il y avait eu le petit schéma, je pense que ce serait bien de tout remettre noir sur blanc parce qu'il y a des gens qui ne savent pas. »

Arnaud MARQUE : « On l'avait fait dans l'ECHO il n'y a pas si longtemps que cela. »

Sylvie VAN EECKE : « Oui, c'est bien, mais je pense qu'il faut le rappeler. »

Yvan HUTCHINSON : « Il faudra peut-être systématiquement que dans chaque ECHO, il y ait un petit point sur l'urbanisme, c'est tellement compliqué. Je vois, le petit schéma qu'on a fait à ta demande, finalement, c'est bien, on ne peut pas dire qu'on n'a pas dit. »

Pascal VANDEN DORPE : « Il faut simplement dire que vous avez tel travaux, appelez la mairie pour vous renseigner, c'est tout. Renseignez-vous auprès de la mairie avant d'entamer des travaux quels qu'ils soient, que ce soit un ravalement de façade, une démolition, de faire une clôture... »

Stéphanie GELOEN : « Je me permets Pascal d'intervenir, on a quand même pas mal d'habitants qui viennent nous voir avant de faire des travaux pour savoir si c'est soumis à DP ou pas, ils sont conseillés. »

Yvan HUTCHINSON : « Pour le coup, Sylvie à l'accueil, répond beaucoup à cela, elle délivre les CERFA qu'il faut. A l'accueil, il y a beaucoup de gens qui viennent par curiosité. »

Stéphane MOUVEAUX : « Je vois des panneaux photovoltaïques fleurir sur le toit des maisons, je n'ai pas vu de DP affiché, après peut-être qu'ils l'ont déposé et pas affiché. »

Pascal VANDEN DORPE : « Il y a aussi le rôle de l'entreprise qui doit préciser si les travaux sont soumis à autorisation ».

Pierric JOURDAIN : « C'est de la responsabilité du propriétaire. »

Pascal VANDEN DORPE : « Le rôle de l'entreprise c'est aussi de conseiller ».

Yvan HUTCHINSON : « Très bien, nous en sommes du coup à la 47 ».

Arnaud MARQUE : « On n'a pas voté ! »

Yvan HUTCHINSON : « On n'a pas voté la délib, pardon ! Qui est favorable ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté ».

Délibération adoptée à l'unanimité

Yvan HUTCHINSON : « Délibération 47 ! »

Envoyé en préfecture le 23/02/2024
Reçu en préfecture le 23/02/2024
Publié le 23/02/2024
ID : 059-215904707-20240219-202401-DE

**2023 – 47 – Paiement des dépenses d'investissement 2024 jusqu'à l'adoption du budget primitif 2024**  
**Rapporteur : Arnaud MARQUE**

Arnaud MARQUE : « La délibération 47 est aussi une délibération dont vous avez l'habitude puisqu'on la vote tous les ans, c'est la délibération qui permet d'engager les dépenses d'investissement. Le code général des collectivités permet, jusqu'au vote du budget de l'année suivante, sur le début d'année de payer toutes les dépenses de fonctionnement dans la limite du budget n-1, de rembourser également les annuités d'emprunt et de faire des dépenses d'investissement dans la limite du quart des dépenses inscrites au budget de l'année précédente. Donc en 2024, ça serait le quart des dépenses d'investissement qui étaient inscrites au budget 2023. Ce montant était de 1 053 488.90 €. Le conseil municipal doit autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 263 373.22 €, et ce, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2024. »

Yvan HUTCHINSON : « C'est la délibération classique qu'on a en général à la fin de chaque année. Est-ce qu'il y a des demandes de précisions en plus des chiffres annoncés. Pas de remarques ? Qui est favorable ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Je vous remercie. »

**Délibération adoptée à l'unanimité**

Yvan HUTCHINSON : « 2023-48, c'est une admission en non-valeur qui, vous allez voir, crève le budget de la commune ».

**2023 - 48 – Admission en non-valeur de créances irrécouvrables**  
**Rapporteur : Arnaud MARQUE**

Arnaud MARQUE : « Ça me fait mal ! Effectivement, on a un reliquat de taxe d'ordures ménagères non recouvrées, et on vous demande d'admettre en non-valeur la somme de 2 centimes d'euros. On vote pour savoir si on accepte de mettre en non-valeur. »

Pierric JOURDAIN : « C'est une erreur sur un chèque ? »

Arnaud MARQUE : « Oui, sur un chèque, sur un virement. »

Stéphanie GELOEN : « Sur un virement en l'occurrence. »

Yvan HUTCHINSON : « Pas de difficulté pour cette délibération ? »

Arnaud MARQUE : « Si on envoie un courrier pour réclamer les 2 centimes, ça va nous coûter plus cher ! »

Yvan HUTCHINSON : « Qui est favorable ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Je vous remercie. »

**Délibération adoptée à l'unanimité**

Yvan HUTCHINSON : « La dernière délibération de l'ordre du jour est la 49, attribution d'une subvention exceptionnelle à l'école Jean-Loup CHRETIEN, donc du coup qui présente la délibération ? C'est toi Christelle qui prend cette délibération, d'accord. »

**2023- 49 : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'école Jean-Loup CHRETIEN**  
**Rapporteur : Christelle ANNAERT**

Christelle ANNAERT : « L'école Jean-Loup CHRETIEN nous a sollicité pour une aide financière dans le cadre du projet d'école. Ils veulent partir en classe de mer pendant le mois de mars. Il y aura 124 élèves de la grande section au CM2.

D'habitude, ils partent en classe de neige, là, ils veulent partir en classe de mer en mars, dans la manche. C'est une première et ils nous sollicitent pour avoir une aide financière sachant que cela coûte quand même 54 102 € et que sans aide, c'est 436 € par enfant. Il y a les « Enfants d'abord » qui vont les aider à hauteur de 10 000 € et puis il y a aussi l'OCCE qui va donner 20 € par enfant et donc la commission école vous propose de les aider à hauteur de 5 000 €, sachant qu'on donne toujours ce montant pour l'aide à la classe de neige. »

Yvan HUTCHINSON : « Ok ! Est-ce qu'il y a des demandes de précisions sur ce sujet ? »

Stéphane MOUVEAUX : « On les a ? »

Arnaud MARQUE : « En fait, c'était budgété dans la cadre de la classe de neige, on change parce qu'on est obligé de voter une subvention parce que pour la classe de neige, on prenait en charge le transport, on payait directement la SNCF. Il y avait un acompte, normalement, on n'a pas le droit de verser d'acompte sauf à la SNCF. Là, ils passent par un transporteur d'autocar, on ne peut pas verser un acompte et donc on va faire sous forme de subvention et c'est l'école qui paiera le transport. »

Christelle ANNAERT : « Il y a 11 animateurs qui viennent en plus des enseignants, ce qui explique aussi le coût aussi élevé. »

Guy DUBOIS : « Ils partent où à la mer ? »

Sylvie VAN EECKE : « Dans la Manche »

Yvan HUTCHINSON : « Ils auront peut-être de la neige aussi, Guy. Nous n'avons pas voté. Qui est favorable ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Je vous remercie. »

#### QUESTIONS DIVERSES

Yvan HUTCHINSON : « Alors, à ma demande expresse, Arnaud voudrait qu'on réécoute mes propos pendant les questions diverses, non je plaisante, on va revenir aux questions diverses, je te débrieferai plus tard de cela. Juste une chose, nous avons reçu 5 questions pour Promesse de Fleurs, mais nous avons reçu aussi une demande de question au conseil municipal ce matin, concernant les composteurs qui font visiblement beaucoup se questionner nos habitants. On s'est procuré évidemment la réponse, Pascal, je te laisse y répondre. »

Pascal VANDEN DORPE : « Effectivement, ce n'est pas la première fois qu'on nous pose la question. Je suis allé en réunion il y a une quinzaine de jours, le sujet a été évoqué au niveau de la MEL. La question, elle est celle-ci : après recherches sur internet, il semblerait que les maires doivent fournir un composteur, est-ce le cas pour Prêmesques puisque ce sera obligatoire à partir de janvier 2024 ?

Il faut remettre un peu l'Eglise au centre du village. L'obligation, ce ne sont pas les communes qui doivent fournir un composteur, ce sont les habitants qui doivent gérer leurs biodéchets. A savoir que les biodéchets sont tous les déchets alimentaires, ça peut-être aussi des coquilles d'œufs, des cartons de pizzas. La réglementation dit que les biodéchets ne doivent plus être mis dans le bac de déchets ménagers, donc, la MEL est bien compétente en matière de déchets. Vous avez tous une poubelle verte à votre domicile ou une poubelle en bi-flux, soit avec les déchets ménagers d'un côté et le compartiment avec les biodéchets. C'est à mettre où dans les bacs verts ou dans la poubelle bi-flux. »

Yvan HUTCHINSON : « Si vous avez dans votre entourage encore des difficultés avec le nouveau prestataire, ça s'améliore. Honnêtement, on a beaucoup moins d'anomalies, moins d'erreurs de tournées, etc. Il reste des poubelles mal collectées, il faut nous le signaler vite. »

Julie TYBOU : « Je n'ai pas de couvercle jaune, j'ai laissé la poubelle une semaine »

Christine LEFEBVRE : « Ils sont bien, quand ils ne peuvent pas passer, par exemple quand il y avait des arbres sur la chaussée, ils ont fait le tour, ils ont fait le tour et ils sont venus en marche arrière. Deux fois, ils ont fait cela »

Yvan HUTCHINSON : « Ils se sont faits sévèrement recadrés avec une menace de résiliation de marché, ça va vraiment nettement mieux mais je sais que des poubelles endommagées ou cassées, il en reste ».

Sylvie VAN EECKE : « Chez nous, avec les travaux, c'est... »

Pascal VANDEN DORPE : « Oui, effectivement »

Sylvie VAN EECKE : « Aujourd'hui, ils ne sont pas passés, ça fait plus d'une semaine qu'ils ne sont pas passés, mais moi, j'appelle directement, j'ai un numéro de réclamation »

Yvan HUTCHINSON : « On va les interpeller au sujet des travaux. »

Pascal VANDEN DORPE : « La MEL est consciente du sujet important des biodéchets et de composteur. Je pense que d'ici quelques années, on aura de moins en moins de poubelles, je voulais vous annoncer aussi que les points d'apports volontaires pour le verre vont arriver fin 2024. On va travailler en commission sur les emplacements judicieux, il y aura un petit cahier des charges, pas proches des habitations par exemple. »

Pascale CAREY : « On n'est pas vraiment décideur, c'est la MEL qui va aussi donner son avis. »

Pascal VANDE DORPE : « C'est la MEL qui donne un cahier des charges, on soumet des endroits. Effectivement, on est plus apte à soumettre des points où ces PAV seront installés et après c'est nous qui allons décider où on les met. Il en est prévu 4 sur la commune, il faut les disséminer judicieusement. »

Florence BOULANGER : « Cela ne sera que pour le verre ? »

Pascal VANDEN DORPE : « Que pour le verre, oui pour l'instant. Les premières expériences sont convaincantes, vous en avez à Radinghem, c'est assez convaincant même s'il y a eu quelques couacs au début au niveau du ramassage. Autre information, c'est que la MEL va renouveler son offre composteur individuel. C'est ce qu'on avait fait il y a quelques années. A partir du mois de mars, on pourra s'inscrire sur le site de la MEL pour obtenir un composteur, par contre ce sera payant. »

Yvan HUTCHINSON : « Il y a une participation financière. »

Pascal VANDEN DORPE : « Il y a une participation financière, pour la MEL, un composteur coûte entre 80 et 100 €, ce sera voté au prochain conseil métropolitain, pour l'instant ils partiraient sur une participation de 18 €, ce n'est pas grand-chose par rapport au prix d'un composteur. »

Nathalie GUISLAIN : « Il y a plusieurs dimensions ? »

Yvan HUTCHINSON : « Il y a plusieurs dimensions ».

Pascal VANDEN DORPE : « Il y a deux dimensions. »

Arnaud MARQUE : « Ils sont en bois ? »

Pascal VANDEN DORPE : « Non, ils sont en plastique parce que c'est plus maniable et le bois vieillit mal. Une communication sera faite dans l'ECHO et sur le site. »

Yvan HUTCHINSON : « Communication dans l'ECHO et réponse aux habitants évidemment. »

Arnaud MARQUE : « Quand il y aura les composteurs, il n'y aura plus les poubelles vertes ? »

Pascal VANDEN DORPE : « On aura d'abord le verre, et après sur la finalité du plan des déchets ménagers, on pourrait être amené à supprimer les poubelles vertes, cela n'a pas été évoqué. »

Christelle ANNAERT : « Ou alors, ils passeront moins souvent. »

Yvan HUTCHINSON : « Est-ce qu'on a épuisé ce sujet-là ? On est dans les questions diverses donc évidemment les informations tournent, Nathalie ? »

Nathalie GUISLAIN : « Je voulais déjà remercier les bénévoles, élus du CCAS et élus de la commune pour leur sacré coup de main à l'occasion de la collecte pour la banque alimentaire de ce week-end, on a fait 850 kilos dont 195 par l'école. C'est très bien, on ne pensait pas faire autant et on espère remonter le challenge jusqu'à une tonne l'année prochaine.

Deuxième info, la distribution des colis de Noël pour les aînés, ça sera le 16 décembre matin, on va refaire un appel aux bénévoles et la constitution des colis sera le 13 décembre, horaire à définir. Merci d'avance à tous ceux qui pourront être là. »

Ludovic BASECQ : « Le 16 après-midi, il y aura l'arbre de Noël de la commune pour les enfants, à la salle de Sports. »

Arnaud MARQUE : « On aurait pu remettre le colis des aînés là, non ? A l'arbre de Noël ! »

Yvan HUTCHINSON : « Du coup, est-ce qu'on a encore des annonces de calendrier à faire ? Est-ce qu'on a tout bouclé, est-ce qu'il y a d'autres sujets que vous voudriez aborder ?

Je disais, Arnaud, que le débat sur les vœux avait été, non pas vif, mais en tout cas, assez passionné, encore une fois, nous avons pris la décision au départ, encore une fois, dans le cadre de notre plan d'économie, de réduire la voilure sur nos manifestations publiques, les vœux en faisaient partis, maintenant, vous avez l'air de sentir une forme d'aspiration que cela se fasse en physique. Est-ce qu'on gère ce dossier et qu'on tranche ce soir comme cela s'est fait ? On n'est pas censé se revoir en conseil avant les vœux. On va la faire clair : qui est favorable à des vœux physiques ? »

Pascal VANDEN DORPE : « J'étais un petit peu réticent mais ... »

Arnaud MARQUE : « Il y a une majorité ». »

Ludovic BASECQ : « Par contre, comme cela n'était pas prévu, la salle est occupée du vendredi soir précédent le dimanche 7 janvier, après c'est réalisable mais il faudra un coup de main pour faire l'installation le samedi. »

Yvan HUTCHINSON : « Sachant qu'on est bien d'accord, qu'on partira sur une version très light au niveau des moyens. »

Ludovic BASECQ : « Je pense qu'on peut faire peut-être une impasse sur l'écran. Tout cela est à rediscuter. »

Arnaud MARQUE : « C'est ce qui coûte le plus cher. »

Pierric JOURDAIN : « Il n'y a personne qui a un écran à disposition ? »

Ludovic BASECQ : « Il faut un grand, un petit ça n'ira pas, c'est un 4 par 3. »

Yvan HUTCHINSON : « On fera du physique, OK. »

Pascal VANDEN DORPE : « En général, tu suis rarement l'écran, tu vas à l'improviste... »

Ludovic BASECQ : « le reste, c'était quand même nous qui le faisons en majorité »

Arnaud MARQUE : « Et la date, ce serait quand ? »

Yvan HUTCHINSON : « Le 7 janvier. Sauf aussi à ce qu'on change les habitudes sur le jour ? »

Ludovic BASECQ : « On peut peut-être mettre en place une sorte de boîte à idée ou vous partagez vos idées sur la boucle »

Julie TYBOU : « Et pourquoi pas le faire à 5 heures de l'après-midi ? C'est innovant ! »

Pierric JOURDAIN : « Julie pour innover, elle change l'heure ! »

Yvan HUTCHINSON : « 21 heures, une fois n'est pas coutume, je vais citer mon prédécesseur, c'est une belle heure. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ou précisions, ou informations ? je lève la séance et je vous remercie. »

La séance est levée à 21h00.

**Le secrétaire de séance**  
**Pascal VANDEN DORPE**



**Le Maire**  
**Yvan HUTCHINSON**

